
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 20 février 2024, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 14 février 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, DEBAECKER Olivier, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DOUVRY Jean-Marie, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, MARIINI Laetitia (à partir de la question 11) NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothee, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SCAILLIEREZ Philippe donne procuration à GACQUERRE Olivier, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à DEBAS Gregory, BARROIS Alain donne procuration à DEFEBVIN Freddy, DECOURCELLE Catherine donne procuration à OGIEZ Gérard, HOCQ René donne procuration à GAROT Line, MARIINI Laetitia donne procuration à LECONTE Maurice (Jusqu'à la question 10), PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain donne procuration à MACKÉ Jean-Marie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

LEMOINE Jacky, DAGBERT Julien, DEBUSNE Emmanuelle, DUPONT Jean-Michel, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, CRETEL Didier,

DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josephe, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DUPONT Yves, FLAHAUT Jacques, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, TAILLY Gilles

Madame OPIGEZ Dorothee est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
20 février 2024

COMMERCES ET ARTISANAT

APPEL A PROJETS A DESTINATION DES ASSOCIATIONS COMMERCIALES ET
UNIONS DE COMMERCANTS ET ARTISANS – DESIGNATION DES LAUREATS
ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique
Enjeu : Stimuler l'entrepreneuriat et développer l'économie de proximité

Par délibération n° 2023/CC182 du 17 octobre 2023, le Conseil communautaire a autorisé le lancement d'un appel à projets à destination des unions commerciales, associations regroupant des commerçants, et artisans implantés sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay ayant pour objectif des actions collectives innovantes d'animation, d'attractivité et de communication commerciales favorisant la dynamique d'un centre-ville, centre-bourg ou quartier.

Cet appel à projets a été ouvert aux unions commerciales, associations regroupant des commerçants, et artisans implantés sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay.

Les projets devaient s'inscrire dans une démarche innovante sur un/des sujets suivants :

- Des actions d'animation favorisant l'attractivité commerciale du centre-ville, centre-bourg ou quartier
- Des actions de communication pour développer la notoriété et l'image du collectif/des artisans commerçants/du centre-ville, centre-bourg, quartier
- Des actions favorisant ou facilitant l'accès de la clientèle aux commerces du centre-ville, centre-bourg, quartier
- Des actions permettant d'améliorer l'expérience d'achat et la relation client dans les commerces de centre-ville, centre-bourg, quartier.

Une attention particulière était portée aux projets valorisant la production locale, les circuits-courts, le développement durable, et/ou impliquant à la fois commerçants-artisans non-sédentaires et sédentaires.

Pour pouvoir être retenu, le dossier de candidature devait décrire en détail l'action projetée et les résultats attendus, et devait notamment démontrer :

- Le caractère innovant de l'action (nouveau projet ne se répétant pas chaque année et ayant un caractère innovant, original)
- L'adaptabilité de cette action aux divers commerces de proximité et son inscription dans un projet global de développement du commerce de proximité
- Le caractère reproductible et/ou mutualisable de cette action
- Le calendrier de réalisation et les principales étapes de cette action ainsi que son plan de financement.
- La nature et l'organisation du/des éventuel(s) partenariat(s) envisagés.
- Les résultats obtenus ou attendus, les indicateurs de performance, l'évaluation de l'impact sur le commerce de centre-ville, centre-bourg, ou quartier

Les projets retenus pouvaient bénéficier d'une subvention et d'une mise en lumière sur les supports de communication de la Communauté d'Agglomération, les actions sélectionnées étant subventionnées à hauteur de 80 % des dépenses éligibles TTC, la subvention étant plafonnée à hauteur de 5000 € par action retenue.

5 candidatures ont été reçues dans le cadre de l'appel à projets.

Le jury de sélection ad hoc s'est réuni le 07 décembre 2023.

L'étude des dossiers de candidatures a permis de retenir 5 opérations :

Nom de l'association	Association barloinoise des artisans et commerçants	Maison du commerce et de l'artisanat	Union professionnelle auchelloise	Vitrines Béthunoises	Association du quartier de la gare
Ville	BARLIN	BETHUNE	AUCHEL	BETHUNE	BETHUNE
Nom de l'action	Journée de rencontre avec les commerçants	Bienvenue chez nous !	Un Noël magique pour tous	Vitrines de Noël	Vitrines de Noël
Descriptif	Journée festive à la Fossette avec des pass multi-activités à 10 € à acheter chez les adhérents	Salon des acteurs économiques de proximité	Descente du Père Noël en tyrolienne et studio photo avec le Père Noël,	Décoration des vitrines par des graffeurs à l'occasion des fêtes de Noël	Décoration des vitrines par des graffeurs à l'occasion des fêtes de Noël
Subvention Attribuée par le jury (Total: 20 160,00 €)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 720,00 €	1 440,00 €

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 05 février 2024, il est demandé à l'Assemblée d'attribuer les aides financières correspondantes aux bénéficiaires repris au tableau ci-dessus et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer toutes les pièces s'y rapportant. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de autoriser le versement de toute aide financière en application des conditions générales définies par délibération du Conseil communautaire, à l'exception des fonds de concours.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

ATTRIBUE les aides financières correspondantes aux bénéficiaires repris dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer toutes les pièces s'y rapportant.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **22 FEV. 2024**

Et de la publication le : **23 FEV. 2024**
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



DEBAS Gregory

DEBAS Gregory

Appel à projet à destination des Unions commerciales et associations de commerçants
Edition Hiver 2023
Jury du 07 décembre 2023

Nom de l'association	Association barloinoise commerçants artisans	Maison du commerce et de l'artisanat	Union professionnelle auchelloise	Vitrines Béthunoises	Association du quartier de la gare
Ville	BARLAIN	BETHUNE	AUCHEL	BETHUNE	BETHUNE
Nom de l'action	Journée de rencontre avec les commerçants	Bienvenue chez nous !	Un Noël magique pour tous	Vitrines de Noël	Vitrines de Noël
Descriptif succinct de l'action	journée festive à la Fossette avec des pass activités à 10€ à acheter chez les adhérents	salon des acteurs économiques de proximité : les restaurateurs, les commerçants, les artisans, les créateurs et les prestataires de services, les agriculteurs, les producteurs, les nouveaux métiers	descente du Père Noël en tyrolienne et studio photo avec le Père Noël, en parallèle d'une collecte de jouets pour les restos du coeur	décoration des vitrines par des graffeurs à l'occasion des fêtes de Noël	décoration des vitrines par des graffeurs à l'occasion des fêtes de Noël
Coût total de l'opération	12 219,00 €	15 000,00 €	6 736,00 €	9 000,00 €	3 600,00 €
Dépenses éligibles	10 219,00 €	15 000,00 €	6 736,00 €	4 650,00 €	1 800,00 €
80% du montant des dépenses	8 175,20 €	12 000,00 €	5 388,80 €	3 720,00 €	1 440,00 €
Subvention éventuelle (Total: 20 160,00 €)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	3 720,00 €	1 440,00 €
Autre subvention sollicitée/obtenue	1 000,00 €			4 350,00 €	1 800,00 €

CABBALR	M. Grégory DEBAS	favorable	favorable	favorable	favorable
CCI	M. Noël LEGRAND	favorable	favorable	favorable	favorable
CMA	excusé				
Conseil de développement	M. Pierre DURIEZ	favorable	favorable	favorable	favorable
Office du Tourisme	excusé				
Décision		favorable	favorable	favorable	favorable

Signatures des membres du jury